



La parole sera désormais aux conseils généraux et, s'ils disent tous oui, à la population des 15 villages

La convention de fusion sera soumise le lundi 20 juin aux conseils généraux des 15 communes engagées dans ce projet. Les élus pourront l'approuver ou la rejeter, mais plus la modifier. Même si un seul village dit non, les autres devront relancer une nouvelle procédure. Si le projet est adopté par les législatifs, il passera en votation populaire le 27 novembre. Il faudra, là aussi, l'unanimité pour que la fusion se concrétise. /axb

SÉANCE DE SIGNATURES

La convention de fusion du Val-de-Ruz est ratifiée

La procédure de fusion de 15 communes du Val-de-Ruz a franchi hier soir un cap important. La convention menant à une commune unique en 2013 a été signée conjointement par tous les conseils communaux.

ALEXANDRE BARDET

Le projet de fusion des communes du Val-de-Ruz a franchi hier soir une première étape déterminante. Les présidents (dont l'un remplacé par son vice-président) et secrétaires des 15 conseils communaux concernés, réunis au Moulin de Bayerel, sous Saules, ont signé la convention régissant la future commune unique. Ce texte pourra ainsi être soumis aux conseils généraux et à la population.

«C'est l'aboutissement d'un travail assez intensif mené depuis plus d'un an et demi par le comité de fusion, avec l'appui de spécialistes», s'est réjoui son président, Pierre Studer, conseiller communal à Cernier. «Dans certaines communes, les avis ont été partagés, et cette convention résulte d'un souci de compromis, d'une volonté de discuter, de faire avancer le projet.»

Avant la séance de signatures et une verrée festive qui mar-



À QUINZE Les présidentes, présidents et vice-président des villages engagés dans le processus de fusion réunis hier soir au Moulin de Bayerel autour des armoiries de la future commune unique de Val-de-Ruz.

(CHRISTIAN GALLEY)

quait aussi l'arrivée... du printemps, quatre autres membres du comité de fusion ont exprimé leurs convictions. «Nous partageons une culture propre

à cette région et il est possible d'en faire une commune unique», a déclaré Anne-Christine Pellissier, présidente de l'exécutif d'Engollon. «Une commune qui devra aussi être unique par la mise en place d'une administration modèle». Autre leitmotiv: défendre l'intérêt global, tout en gardant les spécificités et les activités des villages. Le sien, avec 99 habitants aujourd'hui, ferait partie à l'avenir de la troisième plus grande localité du canton.

«Nous n'allons pas y perdre nos racines et nos valeurs», a enchaîné Alain Cosandier, conseiller communal à Dombresson. Et le système de gouvernance par des miliciens lui paraît dépassé.

Pour Patrick Moser, secrétaire de l'exécutif de Savagnier, «seule une fusion peut garantir au Val-de-Ruz un avenir plus serein». L'élaboration du projet a été sérieuse et les chiffres validés par des spécialistes. «Tout ne sera pas rose pour autant,

mais chaque franc investi le sera plus efficacement». L'élusylvagnin a souhaité que tous les conseils généraux approuvent la convention le 20 juin afin de laisser ainsi le dernier mot à la population.

«Depuis sa fusion, le Val-de-Travers a pris de l'importance, il est écouté différemment par les autorités cantonales», a conclu Christian Hostettler, député et président de la commune de Coffrane. «J'ai envie de vivre ça avec le Val-de-Ruz.» /AXB

«Tout ne sera pas rose pour autant, mais chaque franc investi le sera plus efficacement»

Patrick Moser

→ Ce que prévoit la convention de fusion du Val-de-Ruz

→ Noms

La future commune unique s'appellera Val-de-Ruz. Le nom des habitants sera choisi ultérieurement par les futures autorités élues.

→ Conseil général

Le législatif de Val-de-Ruz sera composé de 41 membres, élus par la population au système proportionnel. Jusqu'en 2020 au moins, il comprendra au minimum un siège pour chacune des communes actuelles.

→ Conseil communal

L'exécutif de la nouvelle commune sera formé de cinq conseillers communaux (conseillères communales) à plein temps. Ceux-ci seront élus par le Conseil général.

→ Administration

L'organisation administrative de Val-de-Ruz sera déterminée par ses futures autorités, en fonction

des locaux disponibles au début 2013. Elle sera partiellement centralisée sur trois ou quatre sites «répartis de manière équitable sur l'ensemble du territoire». Ces sites serviront de guichets de prestations et d'informations à la population.

→ Impôt et budget

Le coefficient fiscal de la commune unique a été fixé à 61 points. Cela représentera une baisse d'impôt pour la plupart des habitants du district, à l'exception de ceux de Fontaines (statu quo) et de Fontainemelon (augmentation de quatre points). Avec ce coefficient, le budget prévisionnel 2013 serait équilibré (58,4 millions de francs de charges).

→ Communes fusionnées

La fusion réunira en une seule commune les actuels villages de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Le Pâquier, Savagnier et Villiers.

Rappel: les autorités de Valengin ont décidé le 31 janvier de retirer leur commune de ce processus.

→ Nombre d'habitants

La commune unique de Val-de-Ruz comptera près de 15 500 résidents. Elle deviendra ainsi la troisième localité la plus peuplée du canton de Neuchâtel après la capitale cantonale et La Chaux-de-Fonds.

→ Quelques objectifs

La convention de fusion, selon son préambule, découle du principe que l'amélioration de la collaboration entre les villages du Val-de-Ruz «ne peut être atteinte avec une augmentation du nombre d'entités intercommunales, sous peine de réduire à néant l'autorité communale». Autre motif: «l'accroissement de la position de la région du Val-de-Ruz sur l'échiquier politique cantonal passe par une fusion, et le moment est propice». L'objectif est aussi d'offrir à la population des conditions-cadre pour mieux affronter les défis de demain». /axb

CHOINDEZ

Von Roll source de pollution de la Birse

Une des sources de pollution importante aux PCB dans la Birse a été identifiée. Elle est située dans un canal sous l'usine Von Roll, à Choindéz. Des premières mesures viennent d'être prises par le canton du Jura et l'entreprise. La situation est désormais sous contrôle. La pratique de la pêche reste autorisée avec restrictions. Des interrogations demeurent. Comme celle de savoir si le pollueur sera aussi le payeur.

Dans cette affaire de pollution, le déclencheur avait été le canton de Fribourg, en 2007, qui avait décrété une interdiction de pêcher dans la Sarine. En octobre et décembre de la même année, le Jura lançait deux campagnes d'analyses sur les poissons dans tous ses cours d'eau. Résultat: la Birse est l'unique rivière contaminée aux PCB.

Un groupe de travail épaulé notamment par des experts de la Confédération a alors empoigné le dossier. Plusieurs investigations ont été effectuées, à l'aide notamment de capteurs passifs. C'est cette méthode qui a permis d'identifier les rejets pollués dans la Birse: le canal situé sous le site de Von Roll à Choindéz. Une première mesure a été instaurée: stopper tout rejet contaminé dans la rivière. La firme travaille aujourd'hui en circuit fermé. «Nous attendons le plan définitif de Von Roll», a commenté hier à Saint-Ursanne Jacques Gerber, le chef de l'Office de l'environnement. «En attendant, Von Roll nous a impressionnés de la manière dont ils ont mené les investigations.»

Les premiers résultats laissent supposer que des matières premières (ferraille, paquets de tôle) utilisées par l'entreprise sont à l'origine de la pollution. «Nous ne sommes pas en présence d'un site pollué, mais d'un système pollué», a tenu à préciser Jacques Gerber. /gst

En bref

■ FLEURIER Causerie et finissage à Bleu de Chine

Le peintre Robert Indermaur et le sculpteur Claude Tièche, qui exposent ensemble à Bleu de Chine, à Fleurier, depuis le 19 février seront présents dimanche, dès 15h, à l'occasion du finissage de l'exposition afin de répondre aux questions du public. /comm

■ MÔTIERS Soirée annuelle de la société de gym

La FSG Môtiers présente, vendredi et samedi, à 20h, sa soirée annuelle à la salle de spectacle de Môtiers. Tous les groupes de la société seront sur scène avec différents ballets et représentations gymniques et la soirée du samedi se poursuivra en musique, dès 23h30, le DJ José Sevilla. /comm